

COMMUNICATION FINANCIÈRE au 31 décembre 2013

- Résultats consolidés au 31 décembre 2013
- Avis de réunion - Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2014
- Comptes sociaux au 31 décembre 2013



 **مصرف المغرب**
CRÉDIT DU MAROC

— Le bon sens a de l'avenir —

Le Conseil de Surveillance, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, s'est réuni le vendredi 14 mars 2014 au siège social du Crédit du Maroc et a examiné l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 par le Directoire.

Dépôts clientèle	: 36 791 millions de dirhams (+ 8,5%)	Résultat net part du groupe	: 279 millions de dirhams (- 19,9%)
Crédits clientèle	: 36 842 millions de dirhams (+ 3,4%)	Total bilan	: 50 248 millions de dirhams (+ 5,1%)
Produit net bancaire	: 2 074 millions de dirhams (- 1,6%)	Fonds propres (T1)	: 4 236 millions de dirhams (+ 16,4%)

Evolutions par rapport à décembre 2012

Une banque responsable qui prépare l'avenir

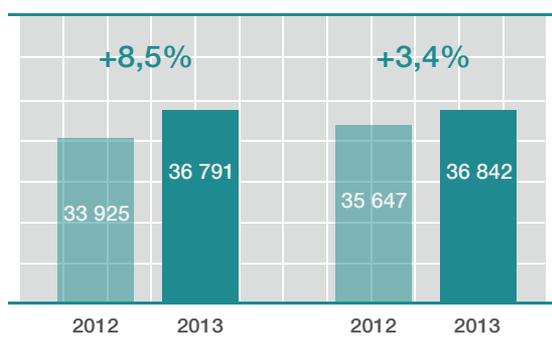
Le Crédit du Maroc clôt l'exercice 2013 sur de bonnes performances commerciales, tant au plan de la collecte que des emplois, et lance en 2014 un projet d'entreprise à cinq ans ambitieux et volontariste.

Dépôts clientèle

(en millions de dirhams)

Crédits à la clientèle

(en millions de dirhams)



Maintien des bonnes performances commerciales

Les performances commerciales actuelles témoignent de l'efficacité acquise au fil des années par le dispositif commercial. Celui-ci a été porté à 345 agences à fin 2013, soit deux points de vente ouverts dans le courant de l'exercice.

Au plan de la collecte de ressources, le Crédit du Maroc réalise ainsi une excellente performance : ses dépôts clientèle s'établissent à 36 791 millions de dirhams, en hausse de +8,5% par rapport à l'exercice précédent. En dépit de la persistance d'une insuffisance de liquidités sur la place, la Banque surperforme ainsi le marché, dont les dépôts clientèle croissent de +3,2%. Sa part de marché au regard du système bancaire évolue en conséquence de +24 points de base.

Toutes les catégories de ressources enregistrent de bonnes évolutions, et le Crédit du Maroc garde ainsi une structure de collecte particulièrement robuste et parmi les meilleures de la place, avec une part de ressources à vue et d'épargne de 80%.

A noter également, l'évolution appréciable (+32%) de l'encours des capitaux d'assurance épargne gérés pour le compte de notre clientèle, témoignant de la confiance que celle-ci place en sa Banque ainsi que d'un bon dynamisme commercial.

Les crédits à la clientèle s'établissent à 36 842 millions de dirhams, soit une évolution de +3,4% par rapport à l'exercice précédent, dans un marché qui reste marqué par une atonie de l'environnement économique.

Dans ce contexte, de bonnes performances ont été réalisées sur les crédits immobiliers (+3,3%) et les crédits aux entreprises, avec des évolutions de +7,4% pour les crédits de trésorerie et de +3,1% pour le crédit-bail.

L'année 2013 a été marquée également par la réalisation d'importantes opérations. En effet, le Crédit du Maroc continue d'accompagner ses clients tant dans le cadre de partenariats globaux visant à soutenir leur cycle d'exploitation, que dans le cadre d'opérations spécifiques, en Bourse notamment, et par le biais de solutions financières et de conseil adaptées. Le Crédit du Maroc fait ainsi bénéficier sa clientèle de l'expertise de sa maison-mère française, le groupe Crédit Agricole, par le biais de synergies désormais bien en place.

Produit net bancaire

(en millions de dirhams)

Résultat Net

(en millions de dirhams)



Un renforcement de la solidité financière et le respect anticipé des exigences de ratio

Le produit net bancaire consolidé s'est établi à 2 074 millions de dirhams, contre 2 107 millions de dirhams en 2012.

Les charges sont bien maîtrisées : les comptes comportent une dotation aux provisions pour les chantiers futurs menés dans le cadre du projet d'entreprise. Ainsi, hors éléments exceptionnels, les charges se contractent de -0,3%.

Le coût du risque est en hausse à 497 millions de dirhams contre 456 millions de dirhams un an auparavant, impacté par les compléments de provisions opérés sur certains dossiers de grandes entreprises.

Le résultat net part du Groupe s'est établi à 279 millions de dirhams, contre 349 millions de dirhams à fin 2012.

Le Crédit du Maroc a procédé dans le courant de l'exercice 2013 à deux opérations d'augmentation de son capital social, par conversion des dividendes de l'exercice 2012 puis par apport en numéraire. Le capital social a ainsi été porté à 1 036 millions de dirhams. Ces opérations entrent dans le cadre de la stratégie de renforcement continu des fonds propres en vue d'accompagner le développement de la Banque tout en respectant les exigences réglementaires.

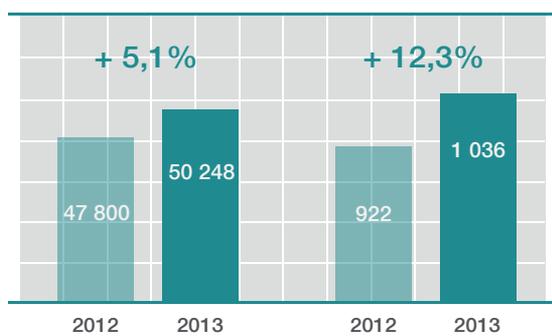
Le ratio de solvabilité tier1 s'est ainsi établi à 9,96% à fin 2013, nettement au-dessus de l'exigence réglementaire fixée à 9%.

Total Bilan

(en millions de dirhams)

Capital social

(en millions de dirhams)



Un plan d'entreprise ambitieux et volontaire

Avec l'appui de son actionnaire de référence Crédit Agricole S.A. (France), le Crédit du Maroc a structuré et engagé dans le courant du second semestre 2013 un projet d'entreprise ambitieux, CAP 2018. Celui-ci prend la forme d'un plan quinquennal dont les orientations, tournées vers le développement et la satisfaction client, conjuguent innovation et dynamisme, pour une banque partenaire, utile et performante. L'accent est mis sur les ressources humaines et l'optimisation des processus, afin d'impulser une dynamique nouvelle et jeter les bases d'un Crédit du Maroc plus efficace et plus performant.

À propos du groupe Crédit Agricole (France)

Le groupe Crédit Agricole (France) est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Présent dans 60 pays à travers le monde, le groupe Crédit Agricole (France) est un partenaire de premier rang pour accompagner les projets des clients dans tous les métiers de la banque de proximité et des métiers spécialisés qui lui sont associés : banque au quotidien, épargne, crédits à l'habitat et à la consommation, assurances, banque privée, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, banque de financement et d'investissement. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, le groupe Crédit Agricole (France) axe son développement sur une croissance équilibrée, au service de l'économie et dans le respect des intérêts de ses 49 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 7,4 millions de sociétaires et de ses 150 000 collaborateurs.

www.credit-agricole.com

Contact Presse : Houda.Chraïbi@ca-cdm.ma — site web : www.cdm.co.ma

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une

entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

• Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

• Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a



pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.

- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat, selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille disponible à la vente (Available For Sale) : Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance. La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans). La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût

amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente
	Prêts et créances
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- Et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.



BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 245 986	2 250 066
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 637 911	7 923
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	3 723 535	5 505 337
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	3 843 871	2 611 791
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	36 842 477	35 646 508
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		114 871	1 963
Actifs d'impôt différé		95 720	152 585
Comptes de régularisation et autres actifs		246 775	143 843
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 366 173	1 348 931
Immobilisations incorporelles	3.6	130 286	130 590
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		50 247 605	47 799 537

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	3 068	4 364
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 130 918	1 167 936
Dettes envers la clientèle		36 790 875	33 924 690
Titres de créance émis		5 611 726	6 622 584
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		745	49 797
Passifs d'impôt différé		165 835	156 723
Comptes de régularisation et autres passifs		457 136	464 331
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	321 878	242 800
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 529 453	1 527 782
Capitaux propres		4 235 966	3 638 525
Capital et réserves liées		3 424 908	2 812 820
Réserves consolidées		471 114	422 714
Gains ou pertes latents ou différés		1 355	-1 798
Résultat net de l'exercice		279 151	348 684
Intérêts minoritaires		59 438	56 105
TOTAL		50 247 605	47 799 537

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 553 002	2 604 810
Intérêts et charges assimilés	2.2	917 522	841 018
Marge d'Intérêt		1 635 480	1 763 793
Commissions (Produits)	2.3	330 234	341 134
Commissions (Charges)	2.3	31 781	30 447
Marge sur Commissions		298 453	310 686
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		188 047	86 723
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		17 230	9 471
Produits des autres activités		11 112	12 875
Charges des autres activités		76 280	76 454
PRODUIT NET BANCAIRE		2 074 041	2 107 095
Charges générales d'exploitation		1 013 343	969 437
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		111 453	102 950
Résultat Brut d'Exploitation		949 244	1 034 708
Coût du risque	2.1	-496 755	-456 243
Résultat d'Exploitation		452 489	578 465
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	135	188
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		452 354	578 653
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		168 477	225 074
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		283 877	353 579
Intérêts minoritaires		4 727	4 895
résultat net Part du groupe		279 151	348 684
Résultat par action		26,95	37,80
Résultat dilué par action		26,95	37,80

(En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	452 354	578 653
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	111 265	102 950
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	341 694	432 525
+/- Dotations nettes aux provisions	81 256	30 819
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	2 692	1 189
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-10 188	6 457
+/- Autres mouvements	-89 019	63 961
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	437 700	637 901
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 603 566	2 355 314
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 373 370	-615 042
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-819 484	-1 838 993
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-244 636	39 475
- Impôts versés	-101 592	-264 903
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 395 908	-324 150
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-505 853	892 404
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-130 895	-194 225
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-130 895	-194 225
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	310 987	-61 160
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-999 000	315 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-688 013	253 840
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	25	26
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 324 737	952 047

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	279 151	353 579
Ecarts de conversion	25	26
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 781	-9 988
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 372	2 763
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 178	-7 199
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	282 328	346 381
Dont part du Groupe	277 602	341 485
Dont par des intérêts minoritaires	4 727	4 895

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 269 805	2 317 758
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 250 059	2 114 468
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 019 746	203 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 945 068	3 269 805
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 245 979	2 250 059
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	699 089	1 019 746
Variation de la trésorerie nette	-1 324 737	952 047

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2011	890 380	1 696 171	-	709 269	5 427	3 301 247	51 237	3 352 484
Opérations sur capital	32 011	191 748	-	-	-	223 759	5 133	228 892
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-284 922	-	-284 922	-5 130	-290 052
Autres	-	2 510	-	-2 476	-	34	-34	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	348 684	-	348 684	4 895	353 579
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-9 988	-9 988	-	-9 988
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 763	2 763	-	2 763
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	26	-	26	-	26
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	26	-7 225	-7 199	-	-7 199
Autres	-	-	-	817	-	817	2	819
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2012	922 392	1 890 428	-	771 398	-1 798	3 582 420	56 105	3 638 525
Opérations sur capital	113 457	495 430	-	-	-	608 887	4 533	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-295 165	-	-295 165	-4 545	-299 710
Autres	-	3 201	-	-3 201	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	279 151	-	279 151	4 727	283 877
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	1 781	1 781	-	-6 255
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	1 372	1 372	-	1 372
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	25	-	25	-	25
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	25	3 153	3 178	-	3 178
Autres	-	-	-	-1 942	-	-1 942	-1 382	-3 324
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2013	1 035 848	2 389 059	-	750 265	1 355	4 176 528	59 438	4 235 966

Extrait des notes et annexes IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2013 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose

d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité

mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique" ;



- cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles

résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différents, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2013.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2013

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 035 848		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
B.I.T		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération),
- Le Directoire,
- Les Comités de gestion.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles

- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du conseil de surveillance,
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire,
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines,
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord,
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place

le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en terme de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Comité Exécutif est l'organe responsable de :

- Suivre les résultats commerciaux et financiers de la banque ;
- Mettre en valeur les synergies entre toutes les unités de la banque ;
- Présenter les grands sujets transversaux ;
- Coordonner entre les marchés BRD et BFI ;
- Coordonner entre les marchés et les fonctions support.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...



Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le comité affaires
- Le comité flux
- Le comité marchés et international
- Le comité efficacité du fonctionnement
- Le comité des grands projets
- Le comité DILG / DAG
- Le comité des crédits
- Le comité de classement et de passage au contentieux
- Le comité de pilotage et de suivi des risques
- Le comité de suivi des risques sensibles
- Le comité des crédits BPI
- Le comité ALM et risques de marchés
- Le comité de management de la conformité
- Le comité de contrôle interne
- Le comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)
- Le comité fraudes internes et externe

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

La DRCP définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCPC).

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le recouvrement est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge systématiquement par la plate-forme de

recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au conseil et à la restructuration des créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système de notation est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de détail, le Crédit du Maroc dispose d'un outil de score pour l'octroi des crédits à la consommation.

Grille de notation Corporate :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques prédéfinie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe CA.SA.

La dernière stratégie risque approuvée par le Comité du 17/10/2013 avec un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

Organisation de la filière :

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

• Le Front Office :

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

• Le Back-Office :

Le BO suit le traitement post -marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

• Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Engagements et Risques de Contrepartie.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés .

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions :

1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

2. Calcul de la VAR

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en oeuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.



La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer en fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les

encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3 Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.



COÛT DU RISQUE

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions	-519 375	-471 961
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-482 178	-431 701
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-27 480	-11 015
Autres provisions pour risques et charges	-9 717	-29 244
Reprises de provisions	152 161	73 306
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	140 484	61 618
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	2 994	
Reprises des autres provisions pour risques et charges	8 684	11 688
Variation des provisions	-129 542	-57 587
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-342	-576
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-155 495	-62 673
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	29 330	12 961
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-3 035	-7 300
Coût du risque	-496 755	-456 243

MARGE D'INTÉRÊT

(En milliers de DH)

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 258 262	631 968	1 626 294	2 301 731	454 525	1 847 205
Comptes et prêts/emprunts	2 137 181	630 309	1 506 872	2 185 013	452 349	1 732 664
Opérations de pensions	8 487	160	8 327	668	1 145	-477
Opérations de location-financement	112 595	1 500	111 095	116 050	1 032	115 018
Opérations interbancaires	99 780	19 695	80 085	99 414	42 028	57 385
Comptes et prêts/emprunts	64 133	18 395	45 738	68 843	19 477	49 365
Opérations de pensions	35 647	1 300	34 348	30 571	22 551	8 020
Emprunts émis par le Groupe	-	265 859	-265 859	-	344 464	-344 464
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	194 959	-	194 959	203 666	-	203 666
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 553 002	917 522	1 635 480	2 604 810	841 018	1 763 793

PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Titres	2 555	2 684
Emission	395	387
Transmission d'ordres	1 529	1 602
Autres	631	695
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	20 605	22 382
Gestion d'actifs	14 558	15 972
Conservation	6 048	6 409
Engagements de prêt	19 959	17 967
Gestion des moyens de paiement	114 836	112 056
Ingénierie financière	-	-
Autres	172 279	186 045
Total produits d'honoraires et de commissions	330 234	341 134
Conservation	1 721	1 926
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	30 059	28 521
Total charges d'honoraires et de commissions	31 781	30 447

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-135	188
Plus values de cession	94	207
Moins value de cession	-229	-19
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-135	188

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	
Donnés :	13 956 086
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	2 543
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	13 401 573
Clientèle de détail	551 970
Reçus :	
Garanties financières	
Données :	6 497 650
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	3 284 924
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	3 140 030
Clientèle de détail	72 695
Reçus :	6 138 694
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	6 138 694
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	
Clientèle de détail	
Dérivés de crédit reçus	
Autres engagements	
Donnés	
Reçus	
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	
- Garanties financières données :	
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	



INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 523 637	111 843	1 635 480
Marge sur commissions	298 455	-2	298 453
Produit net bancaire	1 961 117	112 924	2 074 041
Charges de fonctionnement	-998 508	-14 836	-1 013 343
Résultat d'exploitation	371 028	81 461	452 489
Résultat net	205 959	77 918	283 877
Résultat net part groupe	205 959	73 191	279 151

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin 2013, 345 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services. Elle est organisée en directions régionales, au nombre de dix, avec un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire qui assure ainsi une étroite proximité avec la clientèle.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CREDIT DU MAROC ASSURANCES

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité

bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'une direction dédiée, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. Dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, le Crédit du Maroc dispose d'une direction dédiée au financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui assure à sa clientèle un conseil spécialisé et le financement de ses projets. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en

tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches du Maroc, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

L'ACTIVITE DE LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

PRÊTS ET CRÉANCES

(En milliers de DH)

31/12/2013	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	104 326	-	-	-	104 326
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	104 326	-	-	-	104 326
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	39 350 200	4 078 401	2 705 368	141 211	40 582 022
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 739 545	-	-	-	3 739 545
Institutions non établissements de crédit	4 004 140	643 253	413 132	27 740	4 206 522
Grandes entreprises	17 006 017	1 212 045	796 572	80 769	17 340 721
Clientèle de détail	14 600 498	2 223 103	1 495 664	32 702	15 295 234
Total	39 454 526	4 078 401	2 705 368	141 211	40 686 348

31/12/2012	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	116 150	-	-	-	116 150
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	116 150	-	-	-	116 150
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	37 468 609	3 227 116	2 368 649	184 928	38 142 149
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	2 495 641	-	-	-	2 495 641
Institutions non établissements de crédit	4 037 441	600 923	320 358	26 416	4 291 590
Grandes entreprises	16 667 235	615 554	579 196	129 457	16 574 136
Clientèle de détail	14 268 292	2 010 639	1 469 095	29 055	14 780 782
Total	37 584 759	3 227 116	2 368 649	184 928	38 258 299

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciés individuellement



ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En milliers de DH)

31/12/2013	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	29 870	34 868	-6 751	65 461
Instruments de dette	3 658 075	-	-	3 658 075
Administrations centrales	3 157 032	-	-	3 157 032
Etablissements de crédit	501 043	-	-	501 043
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	3 687 945	34 868	-6 751	3 723 535

(En milliers de DH)

31/12/2012	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	101 137	34 326	6 751	135 463
Instruments de dette	5 369 875	-	-	5 369 875
Administrations centrales	4 755 318	-	-	4 755 318
Etablissements de crédit	614 557	-	-	614 557
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	5 471 011	34 326	6 751	5 505 337

PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) ^(*)	Valeur nette comptable totale
					31/12/2013
Placements détenus jusqu'à leur échéance					31/12/2012
Instruments de dette					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
TOTAL					

NÉANT

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(En milliers de DH)

31/12/2013	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 637 911		99 431
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 723 535	37 112	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	3 068		-4 414
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

31/12/2012	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	7 923		3 790
Actifs financiers disponibles à la vente	-	5 505 337	36 571	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4 364		13 854
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT

(En milliers de DH)

	31/12/2013		31/12/2012	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	469 603	2 087 203	924 364	2 001 812
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	339 317	721 030	109 528	652 881
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-



PROVISIONS PASSIF

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	61 514	79 442	74 360	-	27 485	242 800
Dotations	16 348	61 040	27 480	-	1 834	106 702
Montants utilisés	3 004	-	-	-	1 329	4 333
Montants non utilisés repris au cours de la période	10 627	4 069	2 994	-	3 456	21 147
Autres mouvements	-	-2 141	-	-	-3	-2 145
Solde de clôture	64 230	134 271	98 846	-	24 530	321 878

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à

sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	653 839	549 430	104 409	617 025
> 1 an ≤ 5 ans	952 591	828 790	123 800	892 635
> 5 ans	226 331	194 939	31 393	217 917
TOTAL	1 832 762	1 573 159	259 602	1 727 576

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	114 871	1 963
Impôts différés	95 720	152 585
Actifs d'impôts courants et différés	210 591	154 548
Impôts courants	745	49 797
Impôts différés	165 835	156 723
Passifs d'impôts courants et différés	166 579	206 520
Charge d'impôts courants	101 592	264 903
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	66 884	-39 829
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	168 477	225 074

Le taux effectif d'impôt	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	283 877	353 579
Charges d'impôt sur les bénéfices	168 477	225 074
Taux d'impôt effectif moyen en %	37,24%	38,90%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,24%	1,90%
Taux d'impôt effectif moyen	37,24%	38,90%

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 073 803	10,37	10,37
AUTRES	1 147 390	11,07	11,07
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 137 289	78,56	78,56
Total	10 358 482	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2013, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 27 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2013	2012	2011
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	27,00	32,00	32,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	26,95	37,80	37,27

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 034 329	1 388 469	-	-	-	2 422 798
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	49	-	-	-	49
Total des actifs	1 034 329	1 388 518	-	-	-	2 422 847
Passifs : dépôts et emprunts	1 388 469	1 034 329	-	-	-	2 422 798
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	40 742	49	-	-	-	40 791
Total des passifs	1 429 212	1 034 378	-	-	-	2 463 590
Garanties émises par le groupe	649 710	-	-	-	-	649 710
Garanties reçues par le groupe	-	649 710	-	-	-	649 710
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	11 578	78 794	-	-	-	90 372
Charges d'intérêts	2 993	76 583	-	-	-	79 576
Honoraires et commissions	500	957	-	-	-	1 457
Total des produits dont :	119 537	14 778	-	-	-	134 314
Produits d'intérêts	76 583	2 993	-	-	-	79 576
Honoraires et commissions	957	500	-	-	-	1 457
Produits de dividendes	40 742	3 200	-	-	-	43 942

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour prime de fin carrière	27 120	27 750
Provisions pour indemnité de départ volontaire	68 858	12 905
Provisions pour prime de fidélité	24 712	24 234
Total	120 690	64 888

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	4,76%	4,21%
Taux d'évolution des salaires	4,00%	4,00%

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2013 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotations Provisions Engagements Sociaux	995	-368	627
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	14 065	-5 204	8 861

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



47 rue Allal Ben Abdallah
Casablanca
Maroc

GRUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.235.966, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 283.877.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

ERNST & YOUNG
37 Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca
Tél: (212) 2 95 79 00 - Fax: (212) 2 39 02 26

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
47, Rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Tél: 0522 54 48 00 - Fax: 05 22 29 69 70

AVIS DE REUNION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.035.848.200 DH, dont le siège social est à Casablanca 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28 717, sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le mardi 22 avril 2014 à dix heures au Centre de Formation et de Conférences du Crédit du Maroc sis à Casablanca (Racine) 8, rue Ibnou Hilal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire.
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2013.
- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- Option relative au paiement des dividendes.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation de ces conventions.
- Démission de deux membres du Conseil de Surveillance.
- Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

PROJETS DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2014

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum de la moitié au moins du capital social nécessaire à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte appelée à délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire,
- que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution présentés à l'Assemblée, le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de l'avis de réunion de l'Assemblée,

déclare, en conséquence de ce qui précède, qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne décharge de sa convocation régulière au Conseil de Surveillance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve :

- le rapport de gestion du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges ainsi que les états de synthèse de l'exercice 2013, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 296.383.978,77 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2013 comme suit :

• bénéfice net	:	296.383.978,77 DH
• réserve légale, pour la doter entièrement	:	- 11.345.660,00 DH
• soit	:	285.038.318,77 DH
• report à nouveau des exercices précédents	:	243.054.906,87 DH
• bénéfice distribuable	:	528.093.225,64 DH
• dividendes	:	- 279.679.014,00 DH
• solde à reporter à nouveau	:	248.414.211,64 DH

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.358.482 actions composant le capital social, un dividende brut de vingt sept (27) dirhams par action.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

sous la condition suspensive de la décision de la présente Assemblée Générale délibérant à titre extraordinaire de procéder à une nouvelle augmentation du capital social,

a) décide de proposer aux actionnaires de procéder au paiement de leurs dividendes dont le montant brut a été arrêté aux termes de la résolution qui précède, soit par affectation dudit montant à la libération d'actions nouvelles à souscrire dans le cadre de cette augmentation de capital, soit en espèces, soit par combinaison de ces deux modes de paiement.

b) précise ce qui suit :

- l'affectation des dividendes à la libération de nouvelles actions sera effectuée à concurrence de 85 % de leur montant brut ;
- les dividendes seront mis en paiement à compter du jour précédant celui de l'ouverture de la période de souscription ;
- les dividendes pour lesquels l'option susvisée n'aura pas été exercée, le solde des dividendes qui n'aura pas été affecté à la libération de nouvelles actions souscrites ainsi que les quinze pour cent (15 %) du dividende brut revenant aux actionnaires non soumis à prélèvement fiscal, seront payables en espèces à partir du 26 septembre 2014.

Au cas où l'augmentation du capital social ne serait

- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2013.
- Nomination des Commissaires aux Comptes.
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.
- Rapport sur l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.
- Rapport sur l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2013.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire.
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire.
- Augmentation du capital social.
- Pouvoirs à conférer au Directoire.
- Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes ont la possibilité de demander l'inscription d'autres points à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société dans un délai de dix jours à compter de la date de publication de cet avis.

pas approuvée par la présente Assemblée Générale délibérant à titre extraordinaire, l'option proposée ne pourra pas être mise en œuvre et les dividendes seront mis en paiement à partir du 26 septembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Taïeb Skalli de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 20 septembre 2013 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain Strub de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 13 décembre 2013 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Jean-Christophe Kiren en qualité de membre du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 13 décembre 2013 en remplacement de Monsieur Alain Strub démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat des membres, ci-après rappelés, composant l'actuel Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale :

- Madame Saïda Lamrani Karim : Président
- Monsieur Xavier Musca : Vice-Président
- Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri : Membre
- Monsieur Jean-Christophe Kiren : Membre
- Monsieur Marc Oppenheim : Membre
- Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet : Membre
- Monsieur Marc Pouzet : Membre
- Monsieur M'hamed Sagou : Membre
- Crédit Agricole S.A. : Membre représenté par Monsieur François Pinchon

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Saïda Lamrani Karim pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Xavier Musca pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Christophe Kiren pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Oppenheim pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Pouzet pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur M'hamed Sagou pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole S.A. pour une durée statutaire de cinq années.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte aux cabinets Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Commissaires aux Comptes, de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2013.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux Comptes, Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton, vient à expiration ce jour, leur donne quitus entier et définitif.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme les cabinets PwC Maroc et Fidaroc Grant Thornton, en qualité de Commissaires aux Comptes, pour les exercices 2014 - 2015 et 2016.

PwC Maroc et Fidaroc Grant Thornton déclarent accepter leur mission.

L'Assemblée Générale laisse le soin au Président du Directoire de fixer leur rémunération.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2014 à 3.150.000,00 Dirhams.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive en date du 2 août 2013 de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive en date du 12 novembre 2013 de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2013.

Le Conseil de Surveillance

PROJETS DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2014

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance,

décide que le capital social, d'un montant actuel de 1.035.848.200 dirhams divisé en 10.358.482 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, sera augmenté d'un montant maximum de 45.281.400 dirhams pour être ainsi porté à un montant maximum de 1.081.129.600 dirhams, par l'émission d'un nombre maximum de 452.814 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams, assortie d'une prime d'émission de 425 dirhams, soit au prix total de 525 dirhams par action, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription, tant du nominal que de la prime.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes du point de vue des droits et des obligations, et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les souscriptions seront reçues au siège social et les versements correspondants pourront être effectués au crédit d'un compte indisponible à ouvrir sous la rubrique «Crédit du Maroc - Augmentation du capital».

Pendant la durée de la souscription, les actionnaires auront le droit de souscrire à ladite augmentation de

capital proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'affectation des dividendes à la libération des actions souscrites, telle que proposée par l'Assemblée Générale délibérant à titre ordinaire, seul un montant égal à 85 % du dividende brut sera affecté au paiement des nouvelles actions souscrites.

Au cas où ce montant s'avérerait insuffisant pour libérer intégralement le montant de sa souscription, tout actionnaire pourra procéder à un versement complémentaire à concurrence maximum d'une action.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs à l'effet de formaliser et de réaliser l'augmentation de capital faisant l'objet de la résolution qui précède.

Dans le cadre de cette mission, le Directoire pourra notamment, soit directement, soit par son Président ou par tout mandataire :

- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- recueillir les souscriptions et les versements correspondants ;

- ouvrir un compte indisponible sous la rubrique «Crédit du Maroc - Augmentation du capital » ;
- arrêter le montant définitif de l'augmentation du capital à celui des souscriptions recueillies au terme de la période de souscription ;
- établir, signer et déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca - ou faire déposer par tout porteur autorisé - la déclaration de souscription et de versement, un état de souscription et de versement, la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce ainsi que les autres documents prévus par la Loi ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- d'une manière générale, faire toutes déclarations, effectuer tous dépôts et publicités et remplir toutes formalités.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil de Surveillance

Comptes sociaux au 31 décembre 2013

BILAN (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 245 974	2 250 055
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 989 813	3 724 607
. A vue	885 979	1 282 683
. A terme	4 103 834	2 441 925
Créances sur la clientèle	35 370 392	34 439 456
. Crédits de trésorerie et à la consommation	12 857 144	12 311 362
. Crédits à l'équipement	7 876 563	8 662 447
. Crédits immobiliers	12 275 363	11 879 244
. Autres crédits	2 361 323	1 586 403
Créances acquises par affectation	-	-
Titres de transaction et de placement	6 392 413	5 561 621
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 129 985	4 769 673
. Autres titres de créance	1 256 454	715 974
. Titres de propriété	5 975	75 974
Autres actifs	260 023	97 118
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	311 123	289 015
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	124 743	123 613
Immobilisations corporelles	1 031 041	970 187
Total de l'Actif	49 725 523	47 455 672

HORS BILAN	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNES	12 632 511	10 265 455
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 102 481	1 767 177
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 815 538	3 675 726
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 714 491	4 822 552
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	6 138 694	5 886 020
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 138 694	5 886 020
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2013	31/12/2012
+ Intérêts et produits assimilés	2 456 928	2 503 943
- Intérêts et charges assimilées	915 868	841 511
MARGE D'INTERET	1 541 061	1 662 432
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	269 540	277 860
- Commissions servies	31 633	30 201
Marge sur commissions	237 907	247 659
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	94 399	108
+ Résultat des opérations sur titres de placement	1 581	-14 651
+ Résultat des opérations de change	93 147	85 805
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	189 127	71 263
+ Divers autres produits bancaires	60 720	57 224
- Diverses autres charges bancaires	76 687	76 111
PRODUIT NET BANCAIRE	1 952 127	1 962 467
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	542	-138
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	9 252	27 271
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	1 069 788	1 079 718
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	892 133	909 882
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-635 137	-219 001
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	121 058	-139 523
RESULTAT COURANT	378 054	551 358
RESULTAT NON COURANT	-4 254	-14 637
- Impôts sur les résultats	77 416	230 556
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	296 384	306 164
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2013	31/12/2012
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	296 384	306 164
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	132 925	124 257
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	2 288
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	60 396	112 286
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	180 564	3 457
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	92	206
- Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	309 049	541 331
- Bénéfices distribués	279 679	295 165
AUTOFINANCEMENT	29 370	246 166

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 074 283	1 107 239
. A vue	80 233	125 252
. A terme	994 050	981 987
Dépôts de la clientèle	36 767 639	33 914 340
. Comptes à vue créditeurs	21 436 427	19 648 722
. Comptes d'épargne	8 110 429	7 566 915
. Dépôts à terme	6 385 487	5 536 214
. Autres comptes créditeurs	835 296	1 162 489
Titres de créance émis	5 611 726	6 622 584
. Titres de créance négociables	5 611 726	6 622 584
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	326 631	387 115
Provisions pour risques et charges	446 802	542 364
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 529 453	1 527 782
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 393 696	1 890 428
Capital	1 035 848	922 392
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	243 055	235 257
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	296 384	306 164
Total du Passif	49 725 523	47 455 672

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 983 679	2 928 313
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	162 265	162 903
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 099 705	2 138 048
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	194 959	202 992
Produits sur titres de propriété	60 076	55 652
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	267 830	277 638
Autres produits bancaires	198 845	91 081
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 031 552	965 846
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	18 640	42 545
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	556 128	454 502
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	341 099	344 464
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	115 685	124 336
PRODUIT NET BANCAIRE	1 952 127	1 962 467
Produits d'exploitation non bancaire	9 252	27 271
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 069 788	1 079 718
Charges de personnel	596 375	590 858
Impôts et taxes	18 658	18 327
Charges externes	326 843	332 342
Autres charges générales d'exploitation	-5 014	13 935
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	132 925	124 257
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 064 107	660 089
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	887 007	433 865
Pertes sur créances irrécouvrables	96 065	47 768
Autres dotations aux provisions	81 036	178 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	550 570	301 427
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	318 605	249 671
Récupérations sur créances amorties	29 330	12 961
Autres reprises de provisions	202 635	38 794
RESULTAT COURANT	378 054	551 358
Produits non courants	11 038	10 705
Charges non courantes	15 292	25 342
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	373 800	536 720
Impôts sur les résultats	77 416	230 556
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	296 384	306 164

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2013	Premier semestre 2013	Deuxième semestre 2012
1 476 815	1 506 136	1 452 272

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2013		Montants au 31/12/2012	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	213 479	23 546	209 043	22 879
Créances douteuses	607 826	195 860	114 455	51 015
Créances compromises	2 884 311	2 599 684	2 609 772	2 224 938
TOTAL	3 705 617	2 819 089	2 933 270	2 298 832

(*) y compris agios réservés

Comptes sociaux au 31 décembre 2013

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 914 210	2 885 446
Récupérations sur créances amorties	29 330	12 961
Produits d'exploitation non bancaire perçus	20 168	37 769
Charges d'exploitation bancaire versées	-1 028 650	-970 693
Charges d'exploitation non bancaire versées	-15 292	-25 342
Charges générales d'exploitation versées	-936 863	-955 462
Impôts sur les résultats versés	-77 416	-230 556
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	905 487	754 123
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 265 205	1 439 646
Créances sur la clientèle	-1 569 908	-616 657
Titres de transaction et de placement	-831 056	-1 772 548
Autres actifs	-162 905	10 286
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-32 956	-51 475
Dépôts de la clientèle	2 774 577	233 134
Titres de créance émis	-1 010 858	321 044
Autres passifs	18 238	30 913
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 080 073	-405 657
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-1 174 586	348 466
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	92	206
Acquisition d'immobilisations financières	-21 567	-33 147
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	194 868	-182 327
Intérêts perçus	6 744	7 488
Dividendes perçus	60 076	55 652
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-149 523	-152 128
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	1 671	413
Emission d'actions	613 523	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-295 165	-61 163
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	320 029	-60 750
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-1 004 080	135 588
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 250 048	2 114 461
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 245 968	2 250 049

ETAT A1 - PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 31 DECEMBRE 2013

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C.) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.
Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ETAT A2- ETAT DES DEROGATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

ETAT A3- ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES AU 31 DECEMBRE 2013

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

ETAT B1- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	424 949	7	33 909	387 941	846 806	2 125 838
Valeurs reçues en pension	- 1 650 210	-	-	-	- 1 650 210	600 139
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	- 1 650 210	-	-	-	- 1 650 210	600 139
Prêts de trésorerie	- 470 000	170 000	10 566	650 566	1 150 000	
- au jour le jour	- 400 000	-	-	400 000	800 000	
- à terme	- 70 000	170 000	10 566	250 566	350 000	
Prêts financiers	- 66 888	2 100 077	-	2 166 965	1 473 581	
Autres créances	- 76 020	2 574	1 667	80 261	58 245	
Intérêts courus à recevoir	- 2 566	21 341	-	23 907	8 005	
Créances en souffrance	-	-	1	-	1	
TOTAL	424 949	2 265 691	2 327 902	400 174	5 418 716	5 415 809

ETAT B2- CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	95 331	95	9 756 925	280 563	10 132 914	9 470 507
- Comptes à vue débiteurs	45 331	95	3 883 293	185 023	4 113 742	4 227 648
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 885 926	-	1 885 926	2 111 022
- Crédits à l'exportation	-	-	177 098	-	177 098	301 666
- Autres crédits de trésorerie	50 000	-	3 810 608	95 540	3 956 148	2 830 171
Crédits à la consommation	-	-	-	2 576 172	2 576 172	2 688 538
Crédits à l'équipement	2 232 742	-	5 483 648	2 669	7 719 059	8 480 807
Crédits immobiliers	-	-	1 639 796	10 586 387	12 226 183	11 832 995
Autres crédits	375 000	891 585	73 699	-	1 340 284	843 300
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	293 677	61 226	354 903	380 209
Créances en souffrance	-	-	485 759	535 118	1 020 877	743 099
- Créances pré-douteuses	-	-	2 640	187 293	189 933	186 163
- Créances douteuses	-	-	391 793	20 173	411 966	63 246
- Créances compromises	-	-	91 326	327 652	418 978	493 690
TOTAL	2 703 073	891 680	17 733 504	14 042 135	35 370 392	34 439 455

ETAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	1 256 454	5 129 984	5 908	67	6 392 413	5 561 622
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	5 129 984	-	-	5 129 984	4 754 957
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	1 256 454	-	-	-	1 256 454	730 690
Titres de propriété	-	-	5 908	67	5 975	75 975
TOTAL	1 256 454	5 129 984	5 908	67	6 392 413	5 561 622

ETAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	2 628 073	2 628 073	2 591 800	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 976 768	1 976 768	1 952 300	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	651 305	651 305	639 500	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	3 783 265	3 764 360	3 651 058	-	18 905	18 905
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 171 893	3 153 236	3 059 200	-	18 657	18 657
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	605 149	605 149	591 858	-	-	-
Titres de propriété	6 223	5 975	-	-	248	248
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 411 338	6 392 433	6 242 858	-	18 905	18 905

ETAT B5 - DETAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
DEBITEURS DIVERS	161 921	48 430
Sommes dues par l'Etat	133 853	24 153
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	3 587	2 786
Comptes clients de prestations non bancaires	2	-
Divers autres débiteurs	24 478	21 491
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 227	3 443
COMPTES DE REGULARISATION	94 875	45 245
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	38 085	1 286
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 566	3 985
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	315	1 000
Produits à recevoir	7 684	5 142
Charges constatées d'avance	34 367	31 080
Autres comptes de régularisation	5 859	2 752
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	260 023	97 118

Comptes sociaux au 31 décembre 2013



ETAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						271 598	271 599	367 449	192 336	51 222
Banque International de Tanger	Etab. de Crédit	1 655 USD	100,00%	7 443	7 444	31/12/2013	2 145	139	-	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2013	173 579	58 339	10 481	
Crédit du Maroc Capital	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2013	14 967	3 834	1 700	
Crédit du Maroc Leasing	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/2013	141 499	97 776	9 089	
Crédit du Maroc Patrimoine	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2013	9 194	7 705	4 800	
Crédit du Maroc Assurance	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2013	26 065	24 543	25 152	
Autres titres de participation et emplois assimilés						44 248	39 524	-	-	-
Atlasnet	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-					
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-					
Interbank	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840					
Exp services Maroc	Sce financier	90 000	5,00%	4 500	4 500					
Centre Monétique Interbancaire	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000					
Maroc Telecommerce	Com. Electronique	5 610	10,00%	1 560	145					
Settapark		40 000	16,32%	6 530	6 530					
S.I.F.I.M (Compte courant d'associé)	Immobilière	-	-	4 000	4 000					
Divers		-	-	12 297	11 509					
Total				315 846	311 123		367 449	192 336	51 222	

ETAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	426 825	52 130	22 079	456 876	303 229	28 958	-	332 187	54	124 743
- Droit au bail	28 036	-	-	28 036	-	-	-	-	-	28 036
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	398 788	52 130	22 079	428 840	303 229	28 958	-	332 187	-	96 653
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	54	54
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 840 443	240 941	88 493	1 992 891	870 272	103 958	12 367	961 863	14	1 031 041
- Immeubles d'exploitation	776 596	91 879	24 308	844 168	241 012	23 010	-	264 021	-	580 146
. Terrain d'exploitation	202 529	8 103	-	210 631	-	0	-	-	-	210 631
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	543 028	83 776	24 308	602 497	213 906	21 960	-	235 867	-	366 630
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	31 039	-	-	31 039	27 105	1 049	-	28 155	-	2 885
- Mobilier et matériel d'exploitation	465 783	23 780	7 871	481 693	346 871	43 229	3 817	386 282	-	95 410
. Mobilier de bureau d'exploitation	99 369	3 421	3 265	99 525	80 239	7 502	3 264	84 477	-	15 047
. Matériel de bureau d'exploitation	20 341	1 377	4 158	17 561	7 580	2 175	105	9 651	-	7 910
. Matériel de bureau Telecom	49 568	8 284	-	57 852	35 293	5 859	-	41 152	-	16 700
. Matériel Informatique	224 612	7 674	-	232 286	172 391	19 951	-	192 342	-	39 943
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 813	663	385	7 091	4 525	1 114	385	5 254	-	1 837
. Autres matériels d'exploitation	65 080	2 362	64	67 379	46 842	6 628	64	53 406	-	13 973
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	556 012	110 650	56 296	610 366	256 193	35 188	8 531	282 849	-	327 517
- Immobilisations corporelles hors exploitation	42 051	14 632	18	56 665	26 197	2 532	18	28 711	-	27 954
. Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles hors exploitation	28 488	13 065	-	41 553	19 566	1 408	-	20 974	-	20 579
. Mobiliers et matériel hors exploitation	4 618	1 022	18	5 621	3 591	441	18	4 013	-	1 608
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	8 945	545	-	9 491	3 040	684	-	3 724	-	5 767
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14
Total	2 267 267	293 072	110 572	2 449 767	1 173 501	132 916	12 367	1 294 050	67	1 155 784

ETAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
B - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	3 265	3 265	1	63	62	-
Matériel de bureau d'exploitation	105	105	-	4	4	-
Matériel de bureau Telecom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel d'imprimerie	2	2	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	385	385	-	17	17	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	16	16	-	1	1	-
Petit mobilier matériel et outillage	5	5	-	1	1	-
Coffres forts	40	40	-	-	-	-
Mobilier Hors exploitation	18	18	-	5	5	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Agencement et aménagement (*)	8 531	8 531	-	2	2	-
Total	12 367	12 367	1	93	92	-

Comptes sociaux au 31 décembre 2013

ETAT B10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	7	601	5 703	48 697	55 008	105 776
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	936 499	54 631	991 129	978 604
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	936 499	54 631	991 129	978 604
Emprunts financiers	2 496	-	-	-	2 496	2 919
Autres dettes	-	98	25 412	10	25 520	19 649
Intérêts courus à payer	-	-	-	137	137	297
TOTAL	2 503	699	967 614	103 474	1 074 290	1 107 245

ETAT B12 - ETAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DEPOT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
							Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificats de dépôts	03/02/10	03/02/14	100,00	4,15%	INFINE	200 000			
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/14	100,00	4,35%	INFINE	250 000			
Certificats de dépôts	31/05/10	31/05/14	100,00	4,20%	INFINE	630 000			
Certificats de dépôts	29/06/12	29/06/14	100,00	4,30%	INFINE	235 000			
Certificats de dépôts	18/07/12	18/07/14	100,00	4,30%	INFINE	120 000			
Certificats de dépôts	29/07/13	28/07/14	100,00	4,45%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	28/08/13	27/08/14	100,00	4,45%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	29/07/13	29/10/14	100,00	4,60%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/14	100,00	4,40%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	26/08/13	26/12/14	100,00	4,65%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	06/07/12	06/07/15	100,00	4,25%	INFINE	59 300			
Certificats de dépôts	31/10/11	31/10/15	100,00	4,35%	INFINE	50 000			
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/16	100,00	4,21%	INFINE	550 000			
Certificats de dépôts	28/02/12	28/02/17	100,00	4,16%	INFINE	500 000			
Certificats de dépôts	30/03/12	30/03/17	100,00	4,17%	INFINE	335 000			
Certificats de dépôts	30/04/12	30/04/17	100,00	3,98%	INFINE	100 000			
Certificats de dépôts	21/12/12	21/12/17	100,00	4,60%	INFINE	170 000			
Certificats de dépôts	02/08/13	02/08/18	100,00	5,43%	INFINE	300 000			
TOTAL						5 499 300			

ETAT B16 - DETTES SUBORDONNEES AU 31/12/2013 AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)	Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)
MAD	500 000	1	5,87%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	5,62%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	4,84%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	4,32%	10 ANS	INFINE	251 200				
TOTAL	1 500 000					1 500 000				

(1) cours BAM au 31/12/N

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ETAT B11 - DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	207 286	85 087	5 652 344	15 483 455	21 428 172	19 504 401
Comptes d'épargne	-	-	-	8 031 706	8 031 706	7 566 915
Dépôts à terme	-	342 000	1 275 186	4 664 895	6 282 080	5 451 184
Autres comptes créditeurs	-	28	604 346	230 529	834 903	1 298 529
Intérêts courus à payer	-	-	-	190 777	190 777	93 310
TOTAL	207 286	427 115	7 531 876	28 601 361	36 767 639	33 914 339

ETAT B13 - DETAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
CREDITEURS DIVERS	142 349	172 749
Sommes dues à l'Etat	54 282	87 098
Sommes dues aux organismes de prévoyance	21 984	24 044
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	4 004	3 906
Fournisseurs de biens et services	0	-
Divers autres créditeurs	62 079	57 701
COMPTES DE REGULARISATION	184 282	214 369
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	50	211
Charges à payer	121 883	179 957
Produits constatés d'avance	20 454	12 648
Autres comptes de régularisation	41 896	21 553
TOTAL	326 631	387 118

ETAT B14 - PROVISIONS DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 029 308	861 387	319 066	154	2 571 783
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 005 388	857 691	315 094	154	2 548 140
Titres de placement	18 654	3 696	3 431	-	18 919
Titres de participation et emplois assimilés	5 266	-	542	-	4 724
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	542 364	110 254	206	-	446 803
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	108 856	29 316	3 821	-	134 351
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	263 624	60 396	180 022	-	143 998
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	78 000	3 060	4 627	-	76 433
Provisions pour autres risques et charges	91 884	17 482	17 345	-	92 021
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	2 571 672	971 641	319 272	154	3 018 585

Comptes sociaux au 31 décembre 2013



ETAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2013	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2013
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	89 038	3 201	-	92 239
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	663 904	-	500 066	1 163 970
Capital	922 392	-	113 456	1 035 848
Capital appelé	922 392	-	113 456	1 035 848
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	235 256	7 798	-	243 055
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	295 165	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	306 164	-306 164	296 384	296 384
TOTAL	3 354 241	-	909 906	3 968 983

ETAT B20 - OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de change à terme	1 526 860	2 018 934	-	-
Devises à recevoir	337 233	350 828	-	-
Dirhams à livrer	226 816	358 933	-	-
Devises à livrer	530 760	643 314	-	-
Dirhams à recevoir	432 051	665 859	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ETAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	12 632 511	10 265 456
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 102 481	1 767 177
Crédits documentaires import	1 205 613	851 805
Acceptations ou engagements de payer	345 434	437 119
Ouvertures de crédit confirmés	2 551 434	478 180
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	73
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 815 538	3 675 726
Crédits documentaires export confirmés	20 540	131 227
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	170 371	18 055
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 624 628	3 526 444
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 714 491	4 822 553
Garanties de crédits données	674 089	639 741
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	2 737 261	2 780 963
Autres cautions et garanties données	1 303 141	1 401 849
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	6 138 694	5 886 020
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 138 694	5 886 020
Garanties de crédits	1 124	1 124
Autres garanties reçues	6 137 570	5 884 896
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ETAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 857 829	2 266 544	1 655 109	1 790 355	301 153	10 870 989
Créances sur la clientèle	3 922 197	3 387 045	2 364 545	6 064 475	13 891 224	29 629 487
Titres de créance	255 542	608 416	1 060 607	1 677 084	81 078	3 682 727
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
Total	9 035 568	6 262 004	5 080 261	9 531 914	14 273 455	44 183 203
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	933 238	48 910	72 939	-	-	1 055 087
Dettes envers la clientèle	1 372 108	1 794 142	3 021 312	104 912	-	6 292 474
Titres de créance émis	-	1 315 000	2 229 300	1 955 000	-	5 499 300
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 500 000	1 500 000
Total	2 305 346	3 158 052	5 323 551	2 059 912	1 500 000	14 346 861

Comptes sociaux au 31 décembre 2013



ETAT B21 - VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE AU 31/12/2013

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	50 400	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	50 400	-	-

ETAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF :	1 424 892	2 057 758
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	31 596	48 744
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	380 687	452 649
Créances sur la clientèle	1 700 610	1 539 658
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-780 639	3 745
Titres de participation et emplois assimilés	92 639	7 283
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	5 679
PASSIF :	1 424 892	2 057 758
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 055 438	1 091 010
Dépôts de la clientèle	333 154	354 271
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	36 300	612 478
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés :	1 524 376	1 318 958
Engagements reçus :	1 484 298	1 031 009

ETAT B25 - MARGE D'INTERET AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
INTERETS PERCUS	2 456 928	2 503 943
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	162 265	162 903
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 099 705	2 138 048
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	194 959	202 992
INTERETS SERVIS	915 868	841 511
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 640	42 545
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	556 128	454 502
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	341 099	344 464
MARGE D'INTERETS	1 541 061	1 662 432

ETAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIETE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Titres de participation		
Participations dans les entreprises liées	60 076	55 652
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés		
TOTAL	60 076	55 652

ETAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2013	31/12/2012
COMMISSIONS PERCUES :	269 540	277 860
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	77 933	77 613
sur opérations de change	1 711	223
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	7 693	8 190
sur moyens de paiement	111 267	108 190
sur activités de conseil et d'assistance	5 028	5 078
sur ventes de produits d'assurances	7 481	7 569
sur autres prestations de service	58 427	70 997
COMMISSIONS VERSEES :	31 633	30 201
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change	5 024	3 715
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 571	1 668
sur moyens de paiement	25 039	24 807
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	-	10
MARGE SUR COMMISSIONS	237 907	247 659

ETAT B28 - RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012
+ Gains sur titres de transaction	97 516	108
- Pertes sur titres de transaction	3 117	-
= Résultat des opérations sur titres de transaction	94 399	108
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	2 625	1 023
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	2 638	1 523
- Moins-values de cession sur titres de placement	780	229
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	2 902	16 968
= Résultat des opérations sur titres de placement	1 581	-14 651
+ Gains sur opérations de change	93 711	86 633
- Pertes sur opérations de change	565	827
= Résultat des opérations de change	93 147	85 806
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RESULTAT GLOBAL	189 127	71 263

ETAT B29- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	596 375	590 858
Impôts et taxes	18 658	18 327
Charges externes	326 843	332 342
Autres charges générales d'exploitation	-5 014	13 935
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	132 925	124 257
TOTAL	1 069 788	1 079 719



ETAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	83 150	-33 255
Autres produits bancaires	198 834	91 081
Autres charges bancaires	115 685	124 336
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	9 252	27 271
Produits d'exploitation non bancaires	9 252	27 271
Charges d'exploitation non bancaires	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 064 107	660 088
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	887 007	433 865
Pertes sur créances irrécouvrables	96 065	47 768
Autres dotations aux provisions	81 036	178 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	550 570	301 426
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	318 605	249 671
Récupérations sur créances amorties	29 330	12 961
Autres reprises de provisions	202 635	38 794
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-4 245	-14 637
Produits non courants	11 038	10 705
Charges non courantes	15 283	25 342

ETAT B32 - PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	299 375	
. Bénéfice net	299 375	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	146 056	
1. Courantes	139 947	
- Impôt sur les sociétés	77 416	
- Pénalités	42	
- Amendes fiscales	62	
- Dons et subventions	376	
- Cadeaux et articles	1 134	
- Part des amortissements des véhicules dont la valeur est supérieure à 300 000,00 DH	521	
- Charges agences à imputer	-	
- Dotation provision pour engagements sociaux	-	
- Dotation provision pour risques généraux	60 396	
- Provisions pour propre risque assureur	-	
2. Non courantes	6 109	
- Impôt de solidarité	6 109	
III - DEDUCTIONS FISCALES		236 198
1. Courantes		236 198
- Revenu du Portefeuille / Titres		55 581
- Reprise partielle provision pour investissement		-
- Provisions pour propre risque assureur		-
- Reprise provision eng sociaux		595
- Reprise provision pour risques généraux		180 022
2. Non courantes		-
- Abattement sur plus-values sur réalisations de cessions d'immobilisation		-
TOTAL	445 431	236 198
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		209 233
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		209 233
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		-
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-
VI - RESULTAT NET FISCAL		209 233
. Bénéfice net fiscal (A - C)		209 233
OU		-
. Déficit net fiscal (B)		-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		-
. Exercice n-3		-
. Exercice n-2		-
. Exercice n-1		-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ETAT B33- DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers de DH)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	381 045
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	139 947
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	236 198
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	284 795
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	105 374
. Résultat courant après impôts (=)	179 421

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

ETAT B34 - DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 = 4)
A. TVA collectée	20 425	256 297	249 074	276 722
B. TVA à récupérer	11 785	85 919	84 410	97 704
. Sur charges	12 748	71 969	70 138	84 717
. Sur immobilisations	-963	13 950	14 272	12 987
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	8 640	170 378	164 663	14 355

ETAT C4- DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 décembre 2013

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 25 février 2014

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	N E A N T
	. Défavorables

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



47 rue Allal Ben Abdallah
Casablanca
Maroc

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

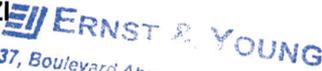
En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5.498.436, dont un bénéfice net de KMAD 296.384, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes


ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca
Tél: (212) 2 95.79.00 - Fax: (212) 2 39.02.26


FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

47, rue Allal Ben Abdallah
Casablanca
Tél: 0522 27 71 27 - Fax: 0522 27 71 27



— Le bon sens a de l'avenir —

Siège social : 48-58, boulevard Mohammed V - 20 000 Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 47 70 00 – Fax : +212 (0) 522 27 71 27
Service clientèle : +212 (0) 522 477 477 ou info@ca-cdm.ma
Site web : www.cdm.co.ma